

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 8 décembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/12/2020

Date d'affichage 03/12/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

Procurations : 2

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Marion VEISTROFFER, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Madame Florence CHASSÉ a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Anaïs LAUTRU a donné pouvoir à Madame Béatrice GUEGAN.

Était absent non excusé : Madame Chrystel VINCENT

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Alexandra FOUCAULT a été élue secrétaire de séance.

DEVENIR DES TERRAINS CLASSÉS UE ET UL AU PLUi

Dans le cadre du projet de l'aménagement du bourg 3^{ème} tranche, lors d'une réunion avec M.VEUGEOIS, celui-ci nous a rappeler que le parking du projet est en zone UL (loisirs) dans le nouveau PLUi. Par contre, si un éventuel projet salle des fêtes voyait le jour au-dessus du parking, la zone est classée UE (économique) et donc non autorisée. Dans ce cas, il faudrait demander une modification du PLUi pour passer cette zone en UL.

Cette réflexion est à mener puisque la grandeur du parking pourrait en découler. Monsieur VEUGEOIS conseille d'anticiper une étude de faisabilité d'une éventuelle construction de la salle des fêtes à cet endroit en y intégrant une demande de modification du PLUi.

Monsieur Le Maire propose à la commission urbanisme et bâtiments de faire réaliser cette étude de faisabilité au plus vite.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 14 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 10 décembre 2020.

Le Maire, Anthony ROULLIER

